

Extrait de l'article 2 de la nomenclature

102852

Suivi d'un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance

Le suivi est réalisé par :

a) soit le médecin généraliste qui gère le DMG;

b) soit le médecin généraliste qui fait partie d'un groupement enregistré de médecins généralistes dont un des membres gère le DMG.

La prestation couvre :

a) les discussions successives avec le patient des objectifs du protocole de soins;

b) l'enregistrement des objectifs et des données cliniques et biologiques nécessaires dans le DMG.

La prestation est accordée une fois par année civile.

Plus d'info dans Nomensoft : le [numéro de nomenclature 102852](#)